Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260408-26_04_08_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 8 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	19
MEMBRES PRESENTS :	17 (16 pour le point n°1)
MEMBRES VOTANTS :	19 (18 pour le point n°1)

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, O. BELHADE, Y. PICARD, L. LEMARCHAND, Q. VIVIER. H. LE PICHON, J. ABGRALL, A. ANGER (à partir du point n°2), A. DESNÉ, A. DEVARIEUX, S. DOREL, G. GUINARD, F. LACOLLEY, H. LE BITTER, E. LIARD, L. LOYER, M-B. TIREAU formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : T. ANFRAY a donné pouvoir à H. LE PICHON
A. VAGNEUR a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
A. ANGER absent uniquement au point n°1
Secrétaire de séance : H. LE PICHON
Date de convocation : 2 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 3 avril 2026
Date de publication :9 avril 2026

N°26-04-08/09

Rapporteur Monsieur Quentin Vivier

FINANCES / ALSH / CROSS / TARIFS DOSSARDS / DEMANDE VENTE BOISSONS / RESTAURATION RAPIDE / DÉLIBÉRATION

Pour rappel :
La première édition du cross des Renards de Feu fut un beau succès auprès des familles en 2025.
La demande d'une nouvelle édition en 2026 a été formalisée. Elle aura lieu le 13 juin 2026.

Échéancier :

- ✓ Janvier/Février : Obtenir l'accord de la mairie et de l'ONF, reconnaissance des parcours ;
- ✓ Mars/Avril : Démarrer la communication, recruter des bénévoles ;
- ✓ Mai : Vérifier le matériel ;
- ✓ Début Juin : Finalisation des inscriptions, faire les achats alimentaires et balisage à J-1 ;
- ✓ 13 Juin : Jour J, ouverture des circuits pour vérification, l'accueil et coordination ;

Pour cet événement, il est proposé au Conseil Municipal de valider la proposition tarifaire ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260408-26_04_08_09-DE

Buvette :

- Café, boissons, friandises :1 €
- Bière sans alcool : 2 €
- Galettes saucisses : 2.50 €
- Crêpes : 1 €
- Sandwichs : 2.50 €

Inscriptions dossards :

- L'attrape Renard : gratuit
- La tête brulée : 4 €
- Course Forest 8 kms : 8 €
- Course Forest 14 kms : 13 €

Vente de maillots :

- Maillots : 18 €

L'inscription aux courses se fera par l'intermédiaire de Klikégo (plateforme d'inscriptions en ligne mettant à disposition des services permettant aux organisateurs et athlètes, la gestion de leurs inscriptions). Elle reversera ensuite à la commune le montant encaissé pour les courses. Une convention avec la plateforme sera signée ultérieurement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ Accepte les différents tarifs ci-dessus proposés par l'équipe d'animation pour financer en partie le projet et autoriser la vente ;

↳ Autorise l'inscription des courses par la plateforme Klikégo et le reversement des sommes à la collectivité ;

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et autres documents avec la plateforme.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

La secrétaire de séance
Hélène LE PICHON

Le Maire
Yann HUAUMÉ



